

QUOTIENT FAMILIAL

Mode de calcul : $QF : \frac{\text{ressources imposables annuelles} - \text{abattements sociaux}}{12 + P.F. \text{ mensuelles}} \div \text{nombre de parts CAF}$

Nombre de parts en fonction du nombre d'enfants à charge au sens des prestations familiales			
Le ou les parents	2	3 ^{ème} enfant à charge	1
1 ^{er} enfant à charge	0,5	par enfant supplémentaire	0,5
2 ^{ème} enfant à charge	0,5	par enfant bénéficiaire AES mensuelle ou dont le taux d'incapacité est supérieur ou égal à 50 %	

COMPOSITION DES RESSOURCES DE LA FAMILLE

Année :

CODE	REVENUS ANNUELS	
AR	Autres revenus sans abattement	
IJC	Indemnités journalières et de chômage	
IJM	Indemnités journalières maladie	
P	Pensions	
PI	Pensions d'invalidité imposables	
RS	Revenus salariaux et non salariaux des deux parents	
A déduire : pensions alimentaires versées dans l'année		-
TOTAL DES REVENUS ANNUELS		
Soit par mois (total des revenus annuels / 12)		(1)
REVENUS MENSUELS - PRESTATIONS FAMILIALES		
AAH	Allocation adulte handicapé	
AD	Allocation différentielle	
AES	Allocation éducation spéciale	
AF	Allocations familiales	
AJE	Allocation jeune enfant	
AL	Allocation logement	
APE	Allocation parentale d'éducation	
API	Allocation parent isolé	
APL	Aide personnalisée au logement	
ASF	Allocation soutien familial	
CF	Complément familial	
RSA	Revenu de solidarité active	
TOTAL DES REVENUS MENSUELS		(2)
TOTAL GENERAL MENSUEL (1) + (2)		

Nombre de personnes au foyer : adultes : enfants :

Montant du quotient familial : total général mensuel / nombre de parts CAF :

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des informations indiquées ci-dessus.

Identité :

Fait à TOURS, le

Signature :